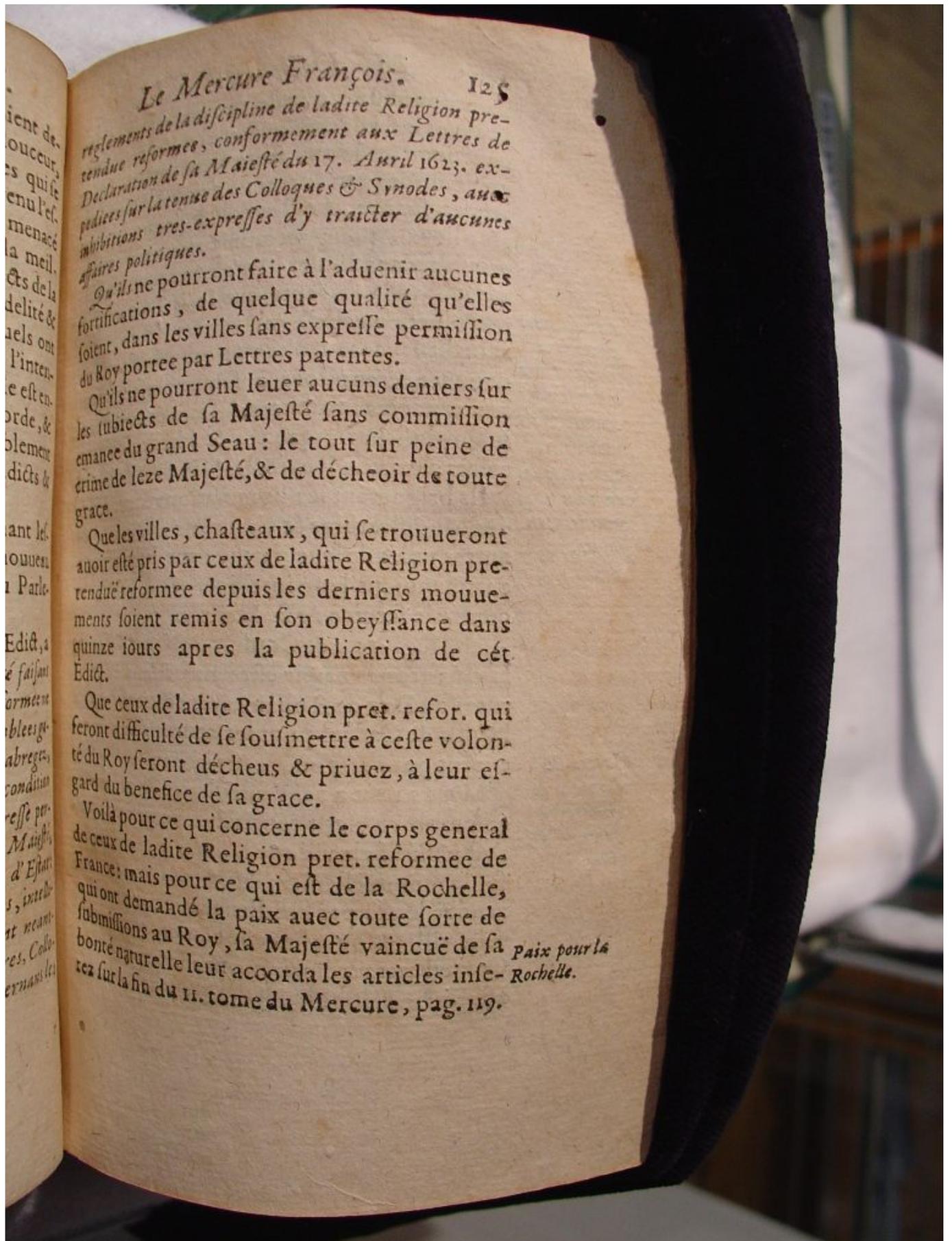


1627_125.jpg



Le Mercure François. 128

reglements de la discipline de ladite Religion pretendue reformee, conformement aux Lettres de Declaration de sa Majesté du 17. Avril 1623. expediees sur la tenue des Colloques & Synodes, avec inhibitions tres-expresses d'y traicter d'aucunes affaires politiques.

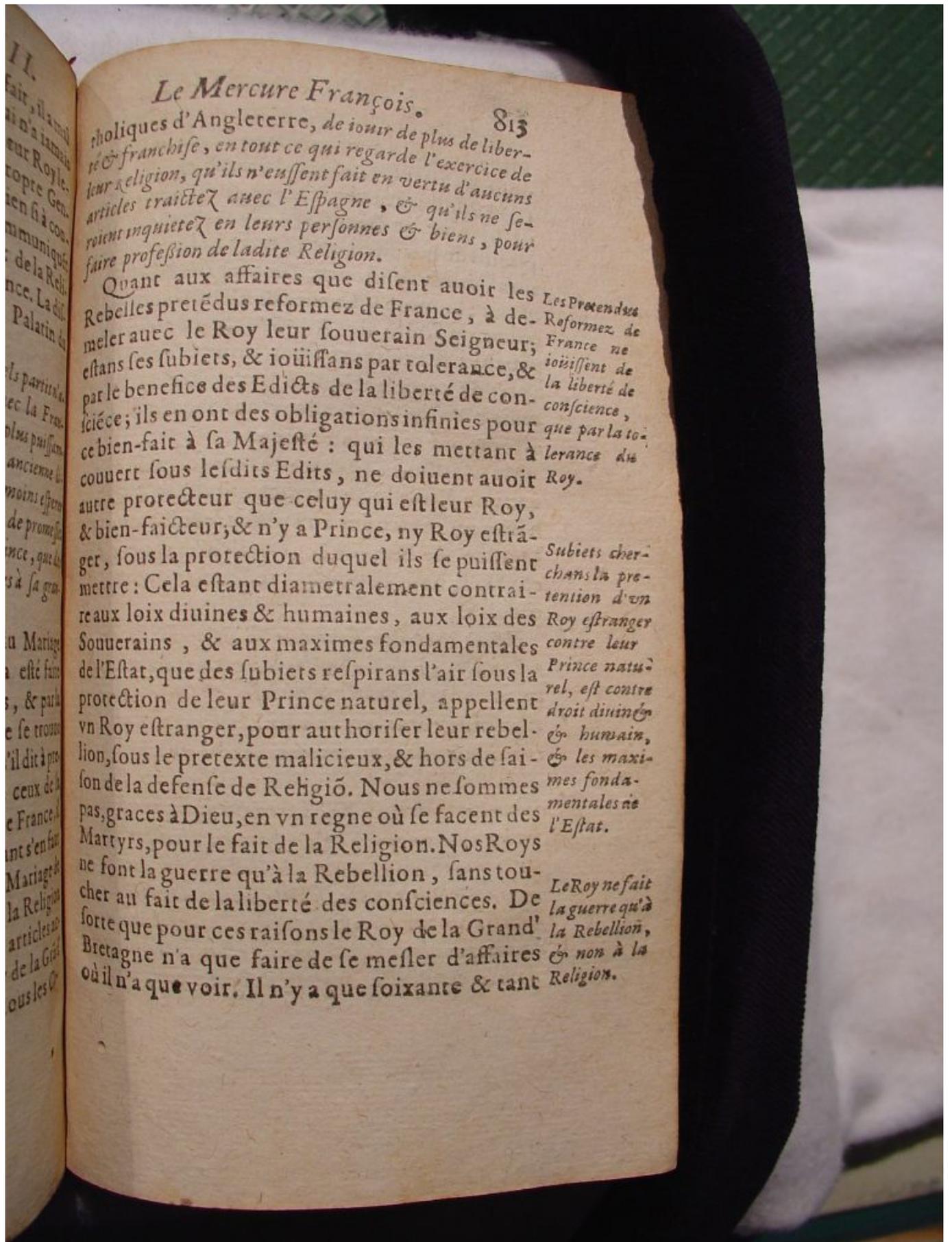
Qu'ils ne pourront faire à l'aduenir aucunes fortifications, de quelque qualité qu'elles soient, dans les villes sans expresse permission du Roy portee par Lettres patentes.

Qu'ils ne pourront leuer aucuns deniers sur les subiects de sa Majesté sans commission emanee du grand Seau: le tout sur peine de crime de leze Majesté, & de décheoir de toute grace.

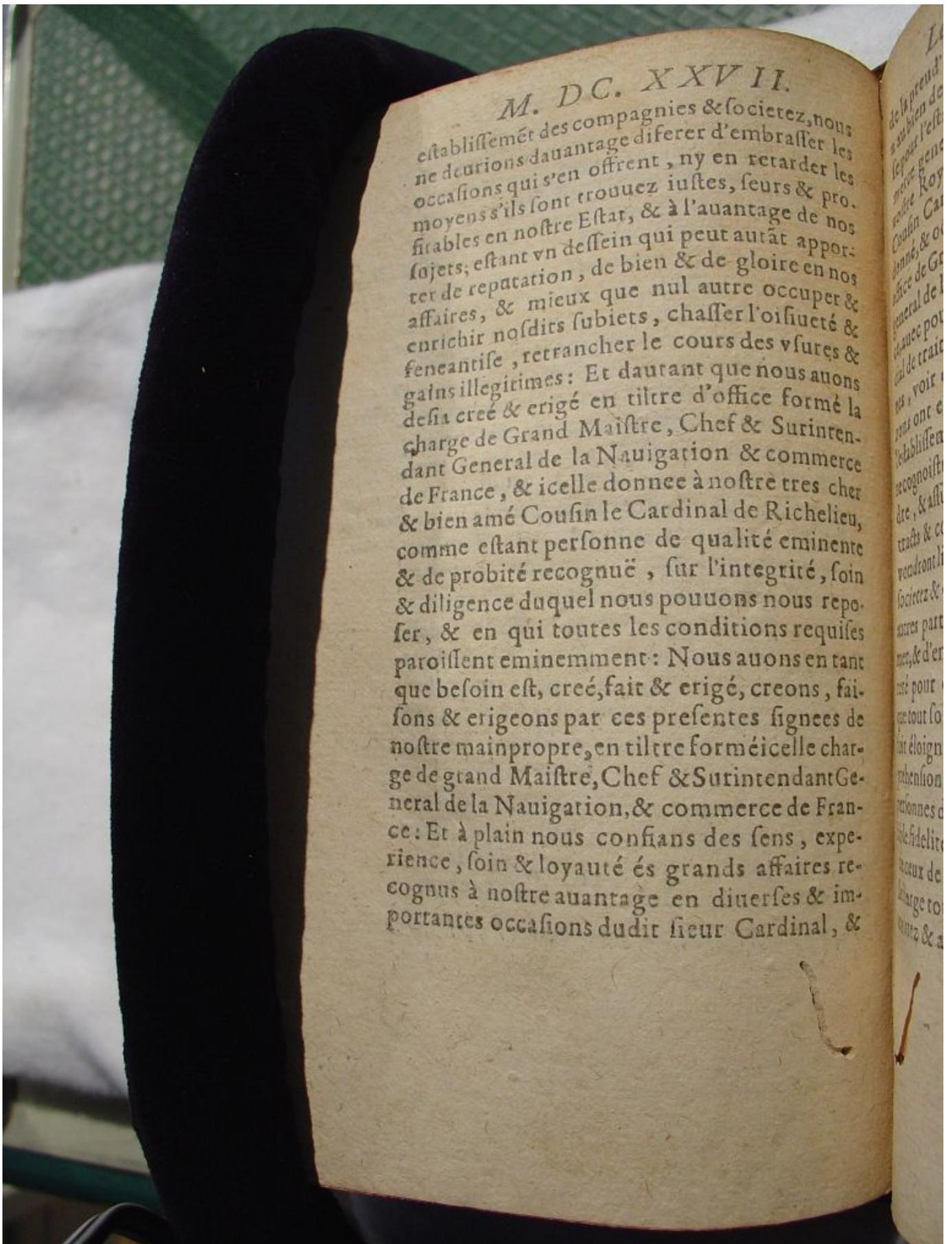
Que les villes, chasteaux, qui se trouueront auoir esté pris par ceux de ladite Religion pretendue reformee depuis les derniers mouuements soient remis en son obeyssance dans quinze iours apres la publication de cét Edict.

Que ceux de ladite Religion pret. refor. qui feront difficulté de se soumettre à ceste volonté du Roy seront décheus & priuez, à leur esgard du benefice de sa grace.

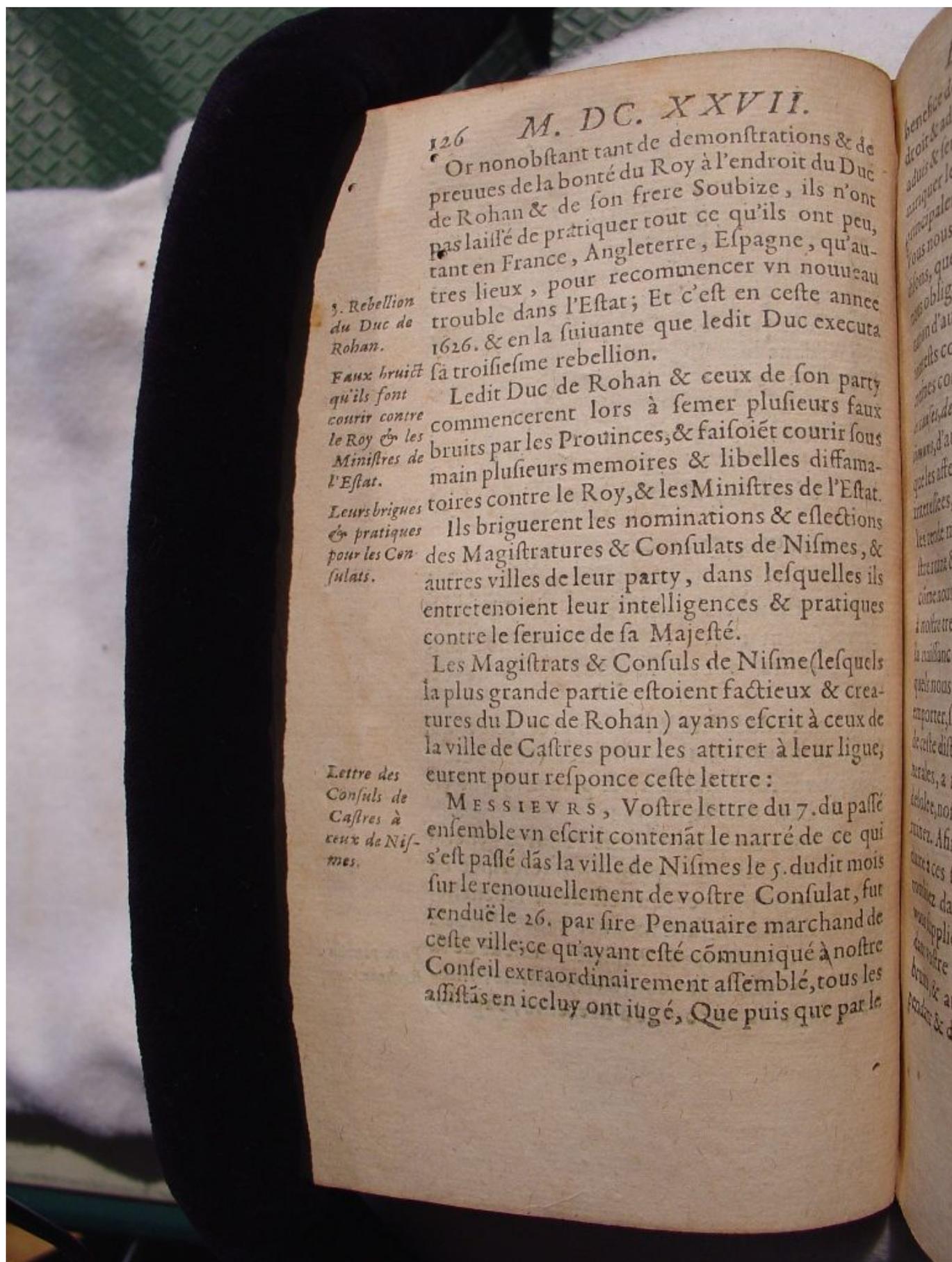
Voilà pour ce qui concerne le corps general de ceux de ladite Religion pret. reformee de France: mais pour ce qui est de la Rochelle, qui ont demandé la paix avec toute sorte de submissions au Roy, sa Majesté vaincuë de sa bonté naturelle leur accorda les articles inserez sur la fin du II. tome du Mercure, pag. 119. *Paix pour la Rochelle.*



1627_361_02.jpg



1627_126.jpg



126 M. DC. XXVII.

Or nonobstant tant de demonstrations & de preuves de la bonté du Roy à l'endroit du Duc de Rohan & de son frere Soubize, ils n'ont pas laissé de pratiquer tout ce qu'ils ont peu, tant en France, Angleterre, Espagne, qu'autres lieux, pour recommencer vn nouveau trouble dans l'Estat; Et c'est en ceste annee 1626. & en la suiivante que ledit Duc executa

3. Rebellion du Duc de Rohan.

Faux bruiçt qu'ils font courir contre le Roy & les Ministres de l'Estat.

Leurs brigues & pratiques pour les Consuls.

sa troisieme rebellion. Ledit Duc de Rohan & ceux de son party commencerent lors à semer plusieurs faux bruits par les Prouinces, & faisoiet courir sous main plusieurs memoires & libelles diffamatoires contre le Roy, & les Ministres de l'Estat.

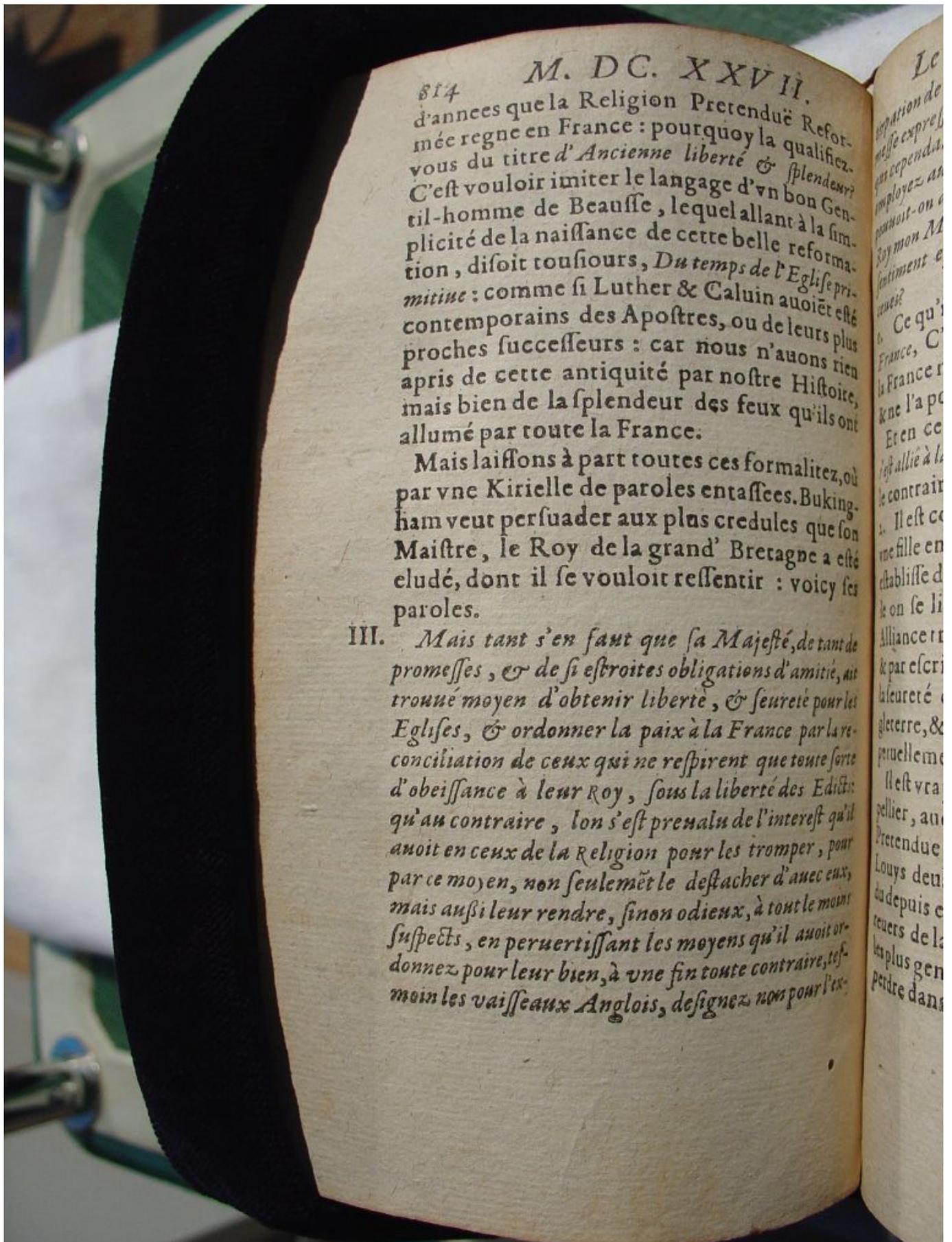
Ils briguerent les nominations & eslections des Magistratures & Consulats de Nîmes, & autres villes de leur party, dans lesquelles ils entretenoient leur intelligences & pratiques contre le service de sa Majesté.

Les Magistrats & Consuls de Nîmes (lesquels la plus grande partie estoient factieux & creatures du Duc de Rohan) ayans escrit à ceux de la ville de Castres pour les attirer à leur ligue, eurent pour responce ceste lettre :

Lettre des Consuls de Castres à ceux de Nîmes.

MESSIEURS, Vostre lettre du 7. du passé ensemble vn escrit contenat le narré de ce qui s'est passé dás la ville de Nîmes le 5. dudit mois sur le renouvellement de vostre Consulat, fut renduë le 26. par sire Penauaire marchand de ceste ville; ce qu'ayant esté cõmuniqúé à nostre Conseil extraordinairement assëmlé, tous les assistãs en iceluy ont iugé, Que puis que par le

1627_814.jpg

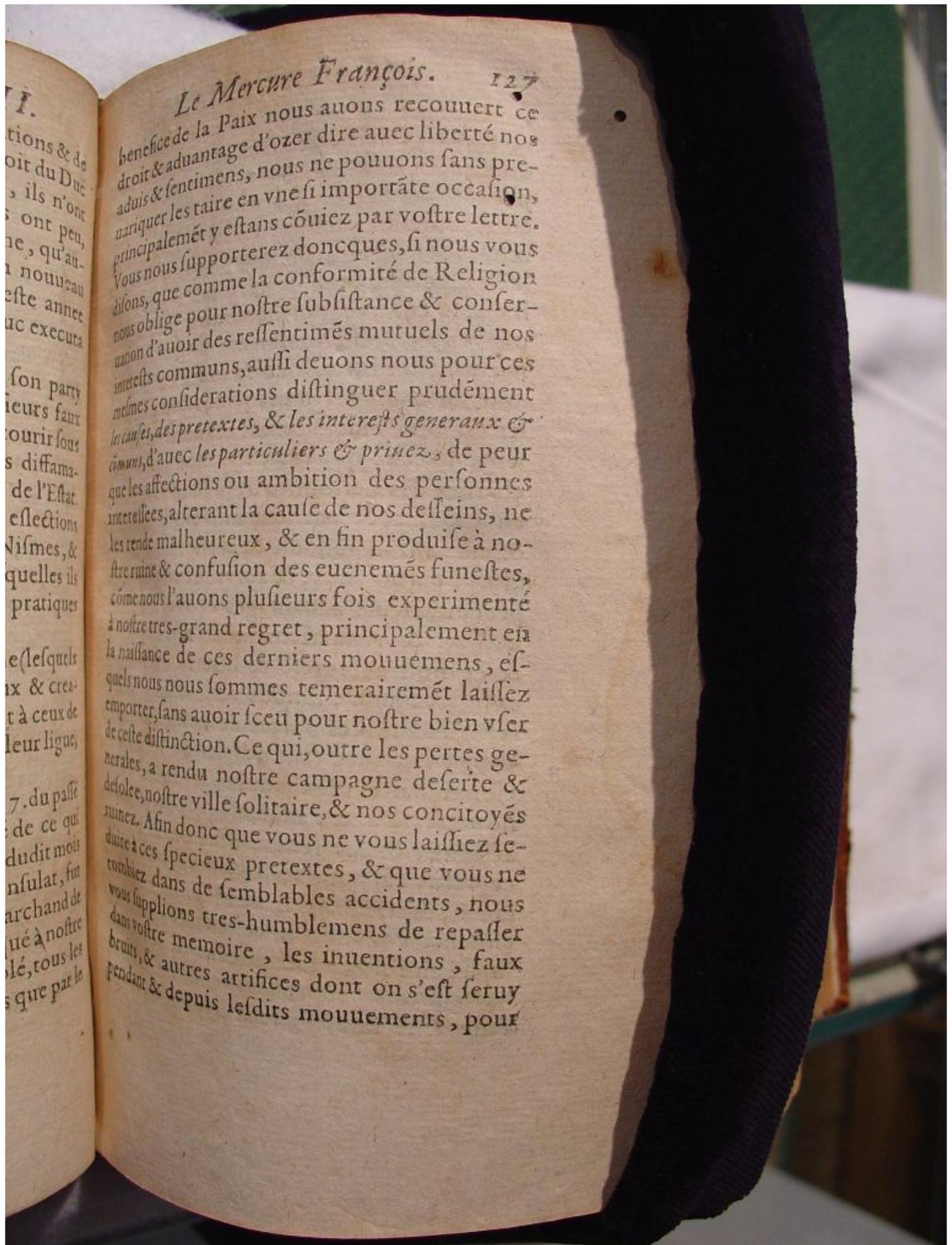


814 M. DC. XXVII.
d'annees que la Religion Pretenduë Reformée regne en France : pourquoy la qualifiez vous du titre d' *Ancienne liberté* & splendeur? C'est vouloir imiter le langage d'un bon Gentil-homme de Beauſſe, lequel allant à la simplicité de la naiſſance de cette belle reformation, diſoit toujours, *Du temps de l'Egliſe primitive* : comme ſi Luther & Calvin auoiēt été contemporains des Apôtres, ou de leurs plus proches ſucceſſeurs : car nous n'auons rien appris de cette antiquité par noſtre Hiſtoire, mais bien de la ſplendeur des feux qu'ils ont allumé par toute la France.

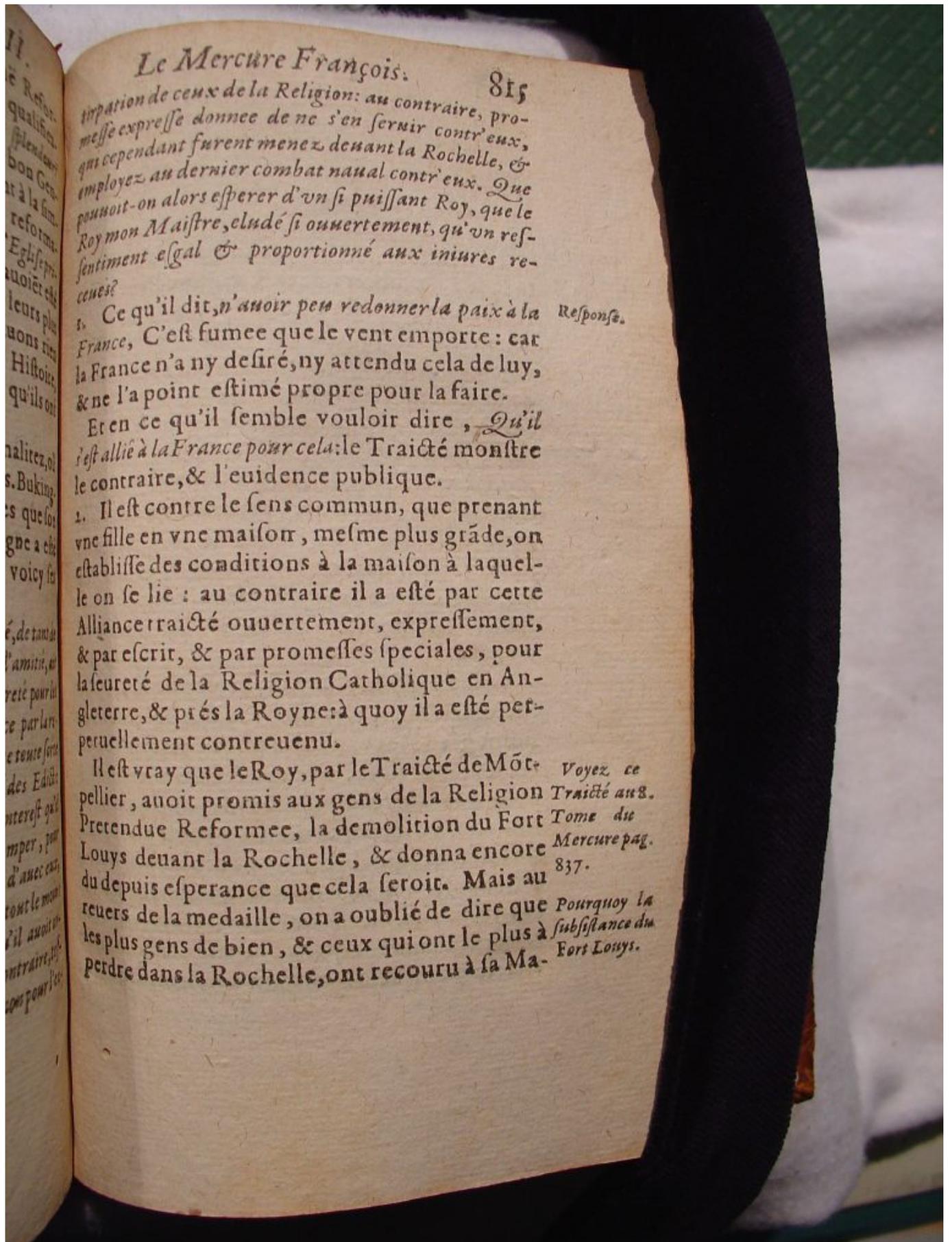
Mais laiſſons à part toutes ces formalitez, où par vne Kirielle de paroles entaſſees. Buckingham veut perſuader aux plus credules que ſon Maiſtre, le Roy de la grand' Bretagne a été eludé, dont il ſe vouloit reſſentir : voicy ſes paroles.

III. *Mais tant s'en faut que ſa Maieſté, de tant de promeſſes, & de ſi eſtroites obligations d'amitié, ait trouué moyen d'obtenir liberté, & ſeureté pour les Eglifeſ, & ordonner la paix à la France par la reconciliation de ceux qui ne respirent que toute ſorte d'obeiſſance à leur Roy, ſous la liberté des Edictz: qu'au contraire, lon s'eſt prenalü de l'intereſt qu'il auoit en ceux de la Religion pour les tromper, pour par ce moyen, non ſeulement le deſtacher d'avec eux, mais auſſi leur rendre, ſi non odieux, à tout le moins ſuſpectz, en peruertiffant les moyens qu'il auoit ordonnez pour leur bien, à vne fin toute contraire, ſçavoir, de ſigner nos vaiſſeaux Anglois, de ſigner nos*

1627_127.jpg



1627_815.jpg



Le Mercure François.

815

tirpation de ceux de la Religion: au contraire, promesse expresse donnée de ne s'en servir contr'eux, qui cependant furent menez deuant la Rochelle, & employez au dernier combat naual contr'eux. Que pouuoit-on alors esperer d'un si puissant Roy, que le Roy mon Maistre, eludé si ouuertement, qu'un ressentiment egal & proportionné aux iniures receues?

1. Ce qu'il dit, n'auoir peu redonner la paix à la France, C'est fumee que le vent emporte: car la France n'a ny desiré, ny attendu cela de luy, & ne l'a point estimé propre pour la faire.

Response.

Et en ce qu'il semble vouloir dire, Qu'il s'est allié à la France pour cela: le Traicté montre le contraire, & l'euidence publique.

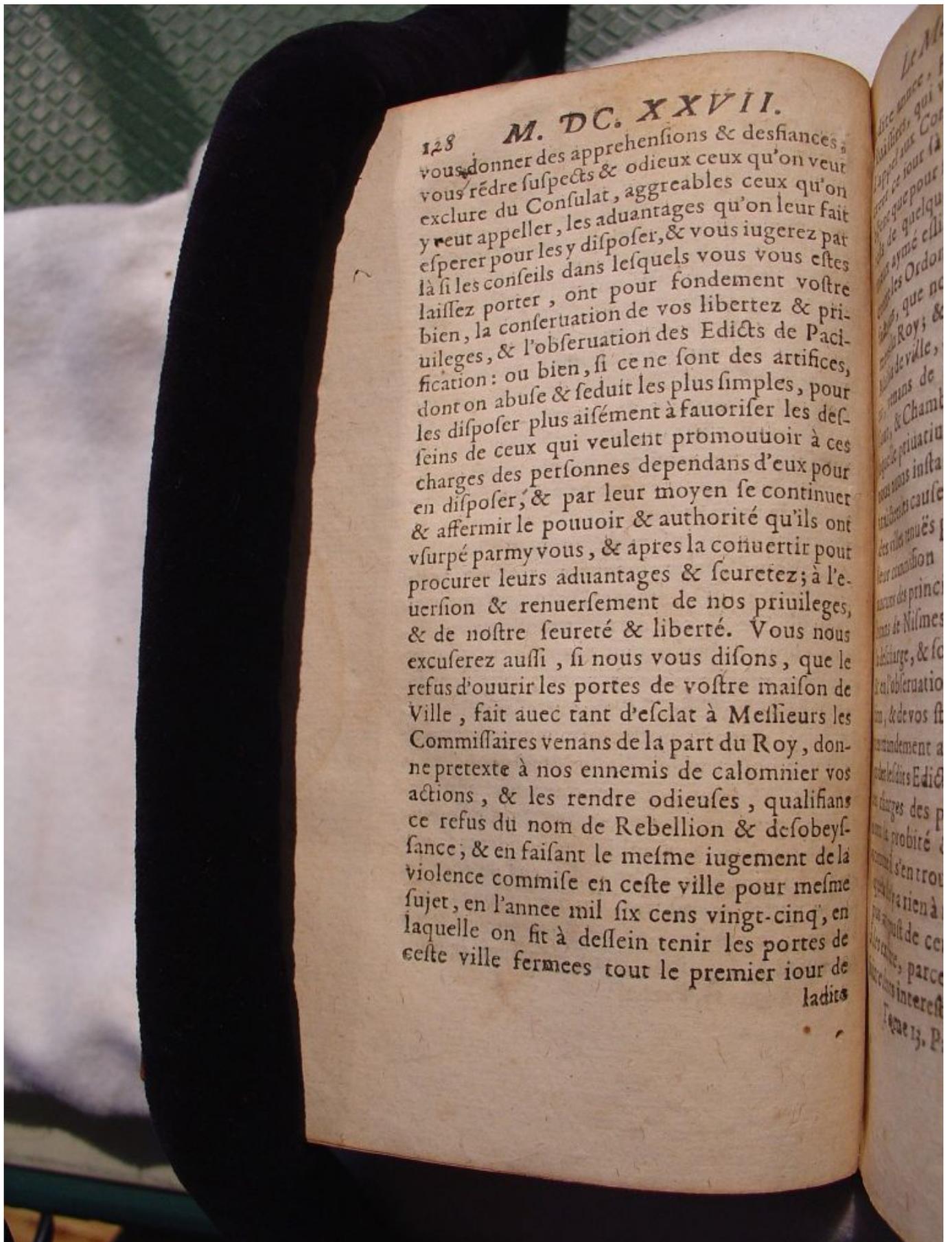
2. Il est contre le sens commun, que prenant vne fille en vne maison, mesme plus grãde, on establissee des conditions à la maison à laquelle on se lie: au contraire il a esté par cette Alliance traicté ouuertement, expressement, & par escrit, & par promesses speciales, pour la seureté de la Religion Catholique en Angleterre, & près la Roynes: à quoy il a esté perpetuellement contreuenue.

Il est vray que le Roy, par le Traicté de Montpellier, auoit promis aux gens de la Religion Pretendue Reformee, la demolition du Fort Louys deuant la Rochelle, & donna encore du depuis esperance que cela seroit. Mais au reuers de la medaille, on a oublie de dire que les plus gens de bien, & ceux qui ont le plus à perdre dans la Rochelle, ont recouru à sa Ma-

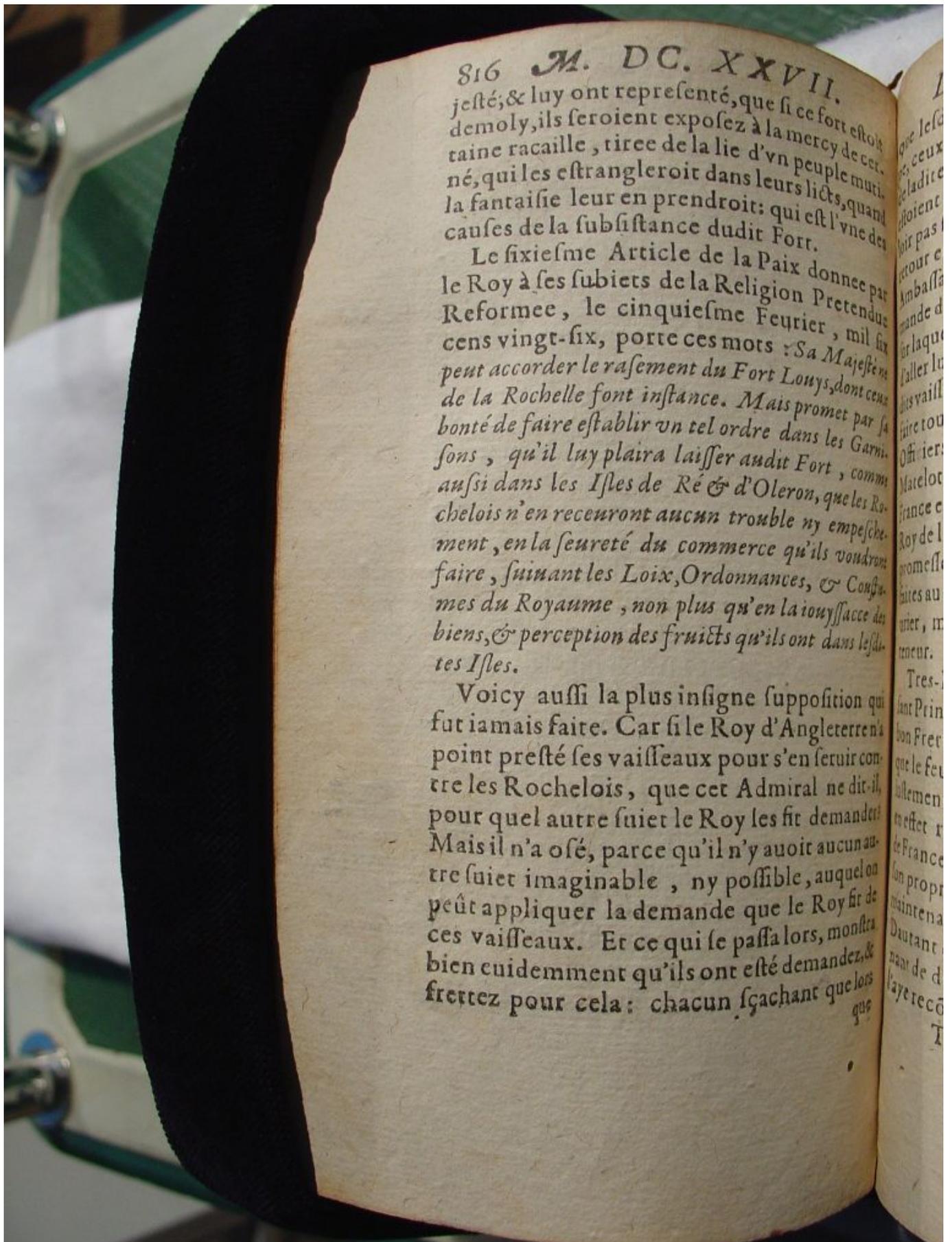
Voyez ce Traicté au 8. Tome du Mercure pag. 837.

Pourquoy la subsistance du Fort Louys.

1627_128.jpg



1627_816.jpg



816 M. DC. XXVII.
jetté; & luy ont representé, que si ce fort estoit
demoly, ils seroient exposez à la mercy de cer-
taine racaille, tirée de la lie d'un peuple muri-
né, qui les estrangeroit dans leurs lits, mari-
la fantaisie leur en prendroit: qui est l'une des
causes de la subsistance dudit Fort.

Le sixiesme Article de la Paix donnée
le Roy à ses subiets de la Religion Pretendue
Reformee, le cinquiesme Feurier, mil six
cens vingt-six, porte ces mots: Sa Majesté
peut accorder le rasement du Fort Louys, dont ceux
de la Rochelle font instance. Mais promet par sa
bonté de faire establir un tel ordre dans les Garni-
sons, qu'il luy plaira laisser audit Fort, comme
aussy dans les Isles de Ré & d'Oleron, que les Ro-
chelois n'en receuroient aucun trouble ny empesche-
ment, en la seureté du commerce qu'ils voudront
faire, suivant les Loix, Ordonnances, & Confir-
mes du Royaume, non plus qu'en la jouissance des
biens, & perception des fruicts qu'ils ont dans les di-
tes Isles.

Voicy aussi la plus insigne supposition qui
fut iamais faite. Car si le Roy d'Angleterre n'a
point presté ses vaisseaux pour s'en servir con-
tre les Rochelois, que cet Admiral ne dit-il,
pour quel autre suiet le Roy les fit demander?
Mais il n'a osé, parce qu'il n'y avoit aucun au-
tre suiet imaginable, ny possible, auquel on
peût appliquer la demande que le Roy fit de
ces vaisseaux. Et ce qui se passa lors, monstra
bien euidemment qu'ils ont esté demandez, &
frettez pour cela: chacun scachant que lors
que

1627_129.jpg

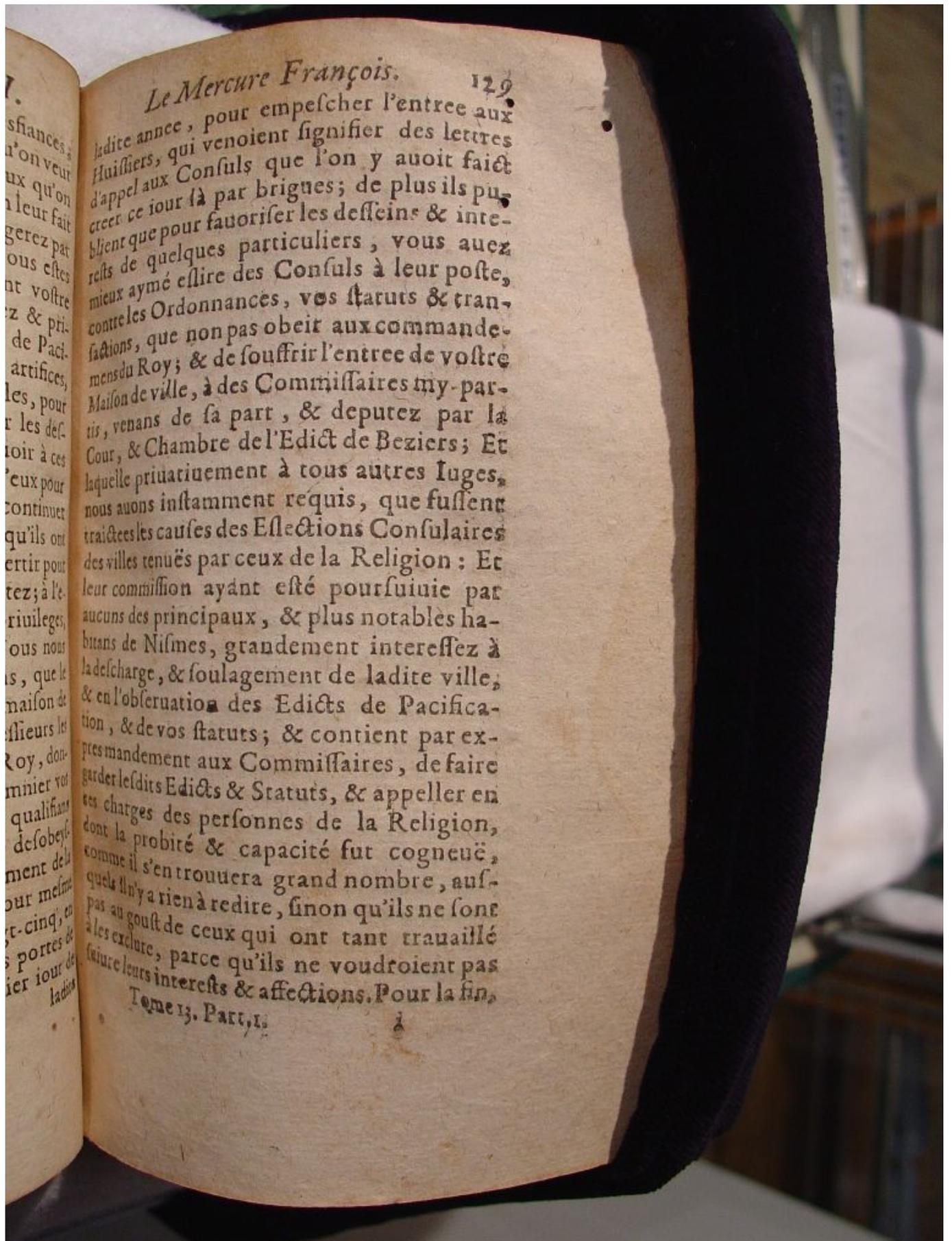


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan